

7perspectives

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 1 500 euros

Siège social et de liquidation : 9 rue des Châtaigniers

68140 MUNSTER

831 582 606 RCS COLMAR

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 3 MARS 2025

L'an 2025,

Le 3 mars, à 10 h 00,

Monsieur Joël BOSSENMEYER, demeurant 9 rue des Châtaigniers 68140 MUNSTER,

Associé Unique et liquidateur de la Société 7perspectives,

A pris les décisions suivantes :

- Régularité fiscale et sociale,
- Présentation du compte définitif de liquidation arrêté au 31/12/2024,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique certifie que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Joël BOSSENMEYER, Associé Unique et liquidateur de la Société 7perspectives en liquidation, approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société ainsi que le compte définitif de liquidation arrêté au 31/12/2024, lequel fait ressortir un solde négatif de -305,08 euros.

TROISIEME DÉCISION

Monsieur Joël BOSSENMEYER, Associé Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué.

Il accepte expressément l'imputation à due concurrence dudit solde négatif sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société.

QUATRIEME DÉCISION

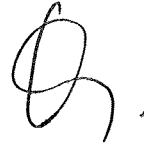
En conséquence, Monsieur Joël BOSSENMEYER donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la Société 7perspectives dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Joël BOSSENMEYER

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a dot, representing Joël Bossemeyer.